

Petit guide de l'autoédition au Québec

Quand l'auteur devient éditeur



TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	1
2. LE RÔLE DE L'ÉDITEUR	1
2.1 L'auteur d'un ouvrage autoédité est-il éditeur?	1
2.2 Modes de publication et implications de l'autoédition	2
3. QUESTIONS FRÉQUENTES À PROPOS DE L'ÉDITION	3
4. LES SERVICES OFFERTS À BAnQ	7
4.1 ISBN	7
4.2 Catalogage avant publication [CIP]	7
4.3 Dépôt légal	7
5. RESSOURCES ET ORGANISMES À CONSULTER	8
6. LECTURES RECOMMANDÉES	11

Cette publication est réalisée par Bibliothèque
et Archives nationales du Québec (BAnQ).

1. INTRODUCTION

Bien que Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) n'offre pas de service d'aide à l'édition à proprement parler, elle est appelée à jouer un rôle dans la chaîne de la production du livre, notamment à titre de représentante officielle de l'Agence internationale de l'ISBN et d'administratrice du Programme de catalogage avant publication (CIP) et grâce au dépôt légal des documents publiés. De ce fait, elle reçoit régulièrement diverses questions concernant l'édition.

Ce guide vise avant tout à répondre aux questions d'auteurs ayant un projet d'édition en cours et qui se questionnent sur les voies d'édition non traditionnelles que sont l'autoédition et, dans une moindre mesure, l'édition à compte d'auteur.

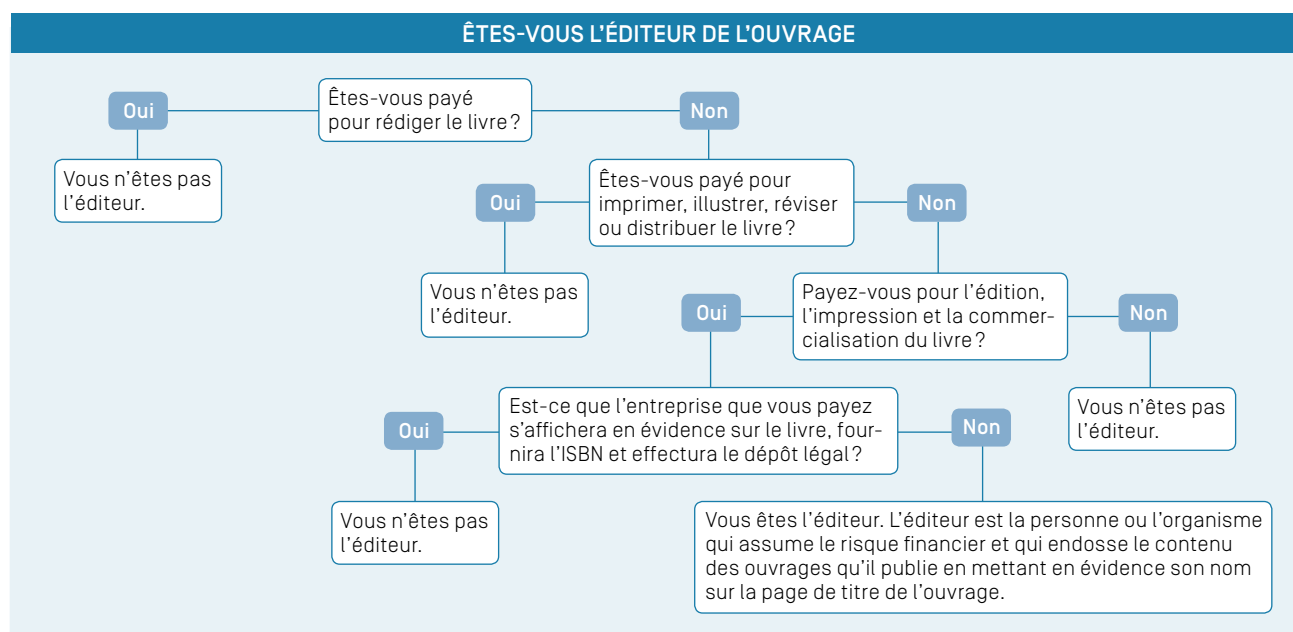
2. LE RÔLE DE L'ÉDITEUR

2.1 L'auteur d'un ouvrage autoédité est-il éditeur ?

Oui. On qualifie d'éditeur la personne physique ou morale [la maison d'édition commerciale, l'entreprise, l'association ou l'organisme] qui assume la responsabilité de la production et de la publication d'un document. **L'auteur qui publie lui-même son livre est l'éditeur.**

De manière générale, l'éditeur est **l'entité qui assume le risque financier** associé à la mise en marché du produit. L'éditeur endosse le contenu des ouvrages qu'il publie en mettant en évidence son nom sur la page de titre de l'ouvrage. **Ni l'imprimeur ni le distributeur n'est l'éditeur. Effectuer un travail de mise en page pour le compte d'un auteur ne suffit pas non plus pour se qualifier en tant qu'éditeur.**

Si vous n'êtes pas certain d'être l'éditeur de l'ouvrage, consultez le diagramme ci-dessous.



2.2 Modes de publication et implications de l'autoédition

Quels sont les différents modes de publication au Québec ?

- **Édition professionnelle** : Processus d'édition traditionnel où une maison d'édition prend en charge la totalité des coûts de production et de diffusion et assume donc le risque financier. La maison d'édition est responsable de faire la demande du numéro ISBN de l'ouvrage et d'en faire le dépôt légal. L'auteur est lié à son éditeur par un contrat d'édition.
- **Autoédition** : Processus d'édition par lequel l'auteur produit et diffuse son ouvrage et assume l'ensemble des risques financiers. L'auteur est également l'éditeur du document et est responsable de faire la demande du numéro ISBN de l'ouvrage et d'en faire le dépôt légal. Il peut utiliser les services d'entreprises ou plateformes pour l'aider dans l'édition ou la diffusion de son livre. Cependant, le nom de l'entreprise n'apparaît pas en évidence dans l'ouvrage comme ce serait le cas avec un éditeur professionnel.
- **Édition à compte d'auteur** : Processus d'édition par lequel l'auteur paie un éditeur offrant cette possibilité, pour que celui-ci prenne en charge la production et la diffusion de l'ouvrage. L'auteur assume les coûts et les risques financiers. L'éditeur est responsable de faire la demande du numéro ISBN de l'ouvrage et d'en faire le dépôt légal comme dans l'édition traditionnelle. C'est également son nom qui est mis en évidence sur l'ouvrage. L'auteur est lié à l'entreprise par un contrat de services.

Plusieurs plateformes existent actuellement en ligne offrant différents services liés à l'édition. Ces services sont généralement un soutien à l'autoédition mais peuvent parfois correspondre à de l'édition à compte d'auteur.

Quels sont les avantages de l'édition professionnelle ?

- Le manuscrit est revu par un éditeur professionnel.
- La production et la distribution sont prises en charge par l'éditeur.
- La sélection d'un manuscrit par un éditeur est une marque de légitimité.
- Le risque financier n'est pas assumé par l'auteur.
- Les concours littéraires les plus prestigieux exigent généralement que l'ouvrage proposé ait été publié par un éditeur professionnel.

Quels sont les avantages de l'autoédition ?

- L'ouvrage peut être publié sans être sélectionné par quelqu'un d'autre.
- L'auteur conserve le contrôle complet sur le processus d'édition.
- L'auteur n'a pas à céder les droits sur le manuscrit à quelqu'un d'autre.
- L'auteur conserve une plus grande part des redevances.

Quels sont les avantages de l'édition à compte d'auteur ?

- L'ouvrage peut être publié sans être sélectionné par quelqu'un d'autre.
- L'auteur conserve un certain contrôle sur le processus d'édition.
- L'auteur bénéficie de soutien et de services professionnels contre paiement pour l'aider à mener son projet à terme.

3. QUESTIONS FRÉQUENTES À PROPOS DE L'ÉDITION

Comment autoéditer un livre ?

Plusieurs organismes et entreprises offrent du soutien et des formations portant sur l'autoédition, par exemple [l'Union des écrivaines et des écrivains québécois \(UNEQ\)](#). De nombreux ouvrages ont également été publiés sur le sujet, dont certains peuvent être empruntés à la Grande Bibliothèque, à Montréal.

Comment trouver un prestataire de services ou une plateforme pour publier un livre ?

Plusieurs entreprises offrent ce type de service. Une étude comparative a été réalisée en 2016 pour l'UNEQ, par Émilie Paquin, consultante — édition et stratégie numérique. [Les plateformes numériques d'autoédition : état des lieux](#) analyse les différentes plateformes disponibles sur le marché.

Comment faire pour proposer mon manuscrit à un éditeur professionnel ?

L'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) diffuse le [répertoire de ses membres](#) sur son site Web. Il s'agit d'un outil utile pour trouver les coordonnées d'éditeurs, ainsi qu'une courte description du champ de spécialité de chacun. Il vous faudra cibler les éditeurs qui sont les plus susceptibles d'être intéressés par le type d'ouvrage que vous avez à proposer (c'est-à-dire que votre sujet, votre style littéraire et votre public cible doivent concorder avec leur ligne éditoriale). La plupart des éditeurs indiquent leurs préférences quant à la réception des manuscrits sur leurs sites Web.

Qu'est-ce que le droit d'auteur et comment puis-je protéger mes œuvres ?

Le détenteur des droits d'auteur d'une œuvre a le droit exclusif de la produire ou de la reproduire. En vertu de la [Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques](#), une œuvre est automatiquement protégée dès sa création. Toutefois, il est possible de procéder à son enregistrement auprès de l'[Office de la propriété intellectuelle du Canada](#). Pour plus d'informations sur le droit d'auteur, consultez le [Guide du droit d'auteur](#) de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, dont voici les coordonnées :

Office de la propriété intellectuelle du Canada

Place du Portage I
50, rue Victoria, pièce C-114
Gatineau (Québec) K1A 0C9
1 866 997-1936
opic.gc.ca

Qu'est-ce qu'un document publié ?

Pour être considéré comme « publié », un ouvrage doit avoir été rendu public et faire l'objet, de la part de l'éditeur, d'un effort de diffusion. Le document doit par exemple être disponible sur une plateforme de vente en ligne, être présent sur un site Web, être vendu en librairie ou encore avoir fait l'objet d'un lancement.

Comment puis-je obtenir mon code à barres ?

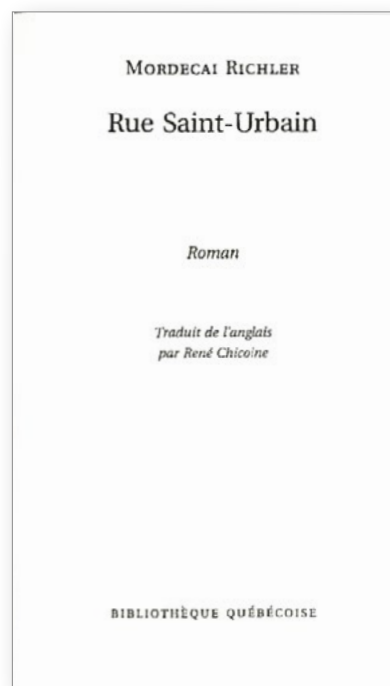
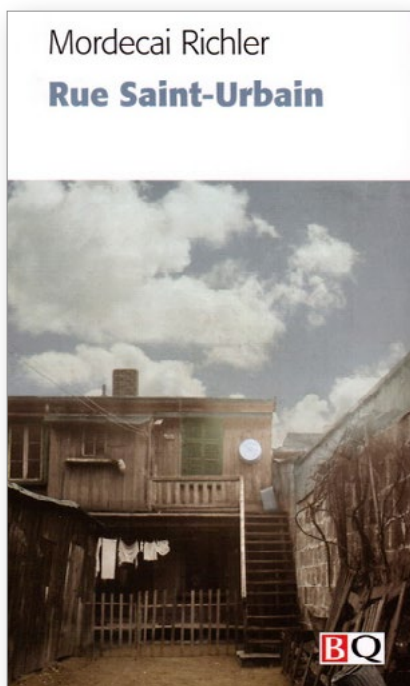
Le code à barres, placé en quatrième de couverture de l'ouvrage, est généré à partir du numéro [ISBN](#). Généralement, le code à barres est produit par l'imprimeur ou par une entreprise spécialisée. Il existe également des générateurs de code à barres gratuits en ligne.

Quels sont les éléments bibliographiques à insérer dans mon livre ?

Un livre comprend généralement les éléments suivants : une page de couverture (première de couverture), une page de titre, un titre, un auteur, un éditeur, une pagination, une date de publication et une quatrième de couverture. Ces informations sont déterminantes pour faciliter le repérage de l'ouvrage lorsqu'il est signalé dans des bases de données (librairies, bibliothèques, etc.).

Qu'est-ce que la page de titre et quelles informations doit-elle contenir ?

Il s'agit de la page qui suit la première de couverture. Elle comprend généralement le titre ainsi que le nom de l'auteur et de l'éditeur du document. Conformément à la norme de catalogage RDA, ce sont **les informations inscrites sur cette page qui seront transcrites dans la notice bibliographique de votre ouvrage**, et non celles indiquées sur la première de couverture.



Première de couverture et page de titre

RICHLER, Mordecai,
Rue Saint-Urbain : roman,
[Saint-Laurent], Bibliothèque
québécoise, 2002, 185 p.

Qu'est-ce que la page des crédits et quelles informations doit-elle contenir ?

Il s'agit du verso de la page de titre. Cette page comprend généralement le nom de l'éditeur, ses coordonnées (minimalement la ville), la mention de copyright et la date de publication, le numéro **ISBN**, la mention de dépôt légal et les données CIP s'il y a lieu.

Qu'est-ce que l'ISSN et l'ISMN et comment peut-on les obtenir ?

L'ISSN sert à identifier les publications en série, tandis que l'ISMN sert à identifier les partitions musicales. Tous deux sont attribués par Bibliothèque et Archives Canada, dont voici les coordonnées dans les deux cas :

ISSN Canada

Bibliothèque et Archives Canada

Téléphone : 819 994-6895

Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 866 578-7777 [Sélectionnez 2+7+4]

Télécopieur : 819 997-6209

bac.issn.lac@canada.ca

bac-lac.gc.ca

Agence canadienne de l'ISMN

Bibliothèque et Archives Canada

Téléphone : 819 994-6872

Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 866 578-7777 [Sélectionnez 2+7+3]

Télécopieur : 819 997-7019

bac.ismn.lac@canada.ca

bac-lac.gc.ca

Dans quel ordre dois-je effectuer mes demandes auprès de BANQ ?

La demande d'ISBN se fait généralement d'une à quatre semaines avant de mettre sous presse et le délai pour son obtention est d'environ deux jours ouvrables. Une fois le numéro ISBN obtenu, l'éditeur peut faire une demande de CIP (notez toutefois que les livres autoédités sont exclus du programme CIP) et le délai est de 15 jours ouvrables. Finalement, le dépôt légal s'effectue une fois le document publié, dans un délai maximum de 7 jours suivant la date de parution.

Quelle est la différence entre une réimpression et une réédition ?

Une réimpression est un nouveau tirage d'un document déjà publié. Le document réimprimé ne comporte aucun changement au titre, à la forme et au format de présentation du document original. Il peut comprendre des modifications mineures au texte. Le document conserve son ISBN original et ne requiert pas le changement de date de publication. Une réimpression n'est pas soumise au dépôt légal.

Dans le domaine numérique, une nouvelle version du fichier conserve également son ISBN original si la publication ne présente que des modifications mineures.

On parle plutôt d'une réédition, ou de nouvelle édition, lorsque l'ouvrage subit, avant son nouveau tirage, l'une ou l'autre des modifications suivantes :

- modification affectant le contenu, le sens du texte ou les statistiques présentées;
- changement dans le titre ou changement de titre alors que le contenu demeure intact;
- présentation différente d'un même titre avec ou sans modifications au texte original : changement de format, de caractères, de reliure, d'illustrations à l'intérieur du document ou autres.

Une réédition requiert la demande d'un nouveau numéro ISBN et le changement de la date de publication. Elle doit aussi faire l'objet d'une mention sur la page de titre ou la page des crédits. L'éditeur doit effectuer le dépôt légal comme s'il s'agissait d'un nouveau titre.

Comment faire pour que mon livre soit prêté en bibliothèque ?

Pour pouvoir être acquis par une bibliothèque, un livre doit généralement être offert dans une [librairie agréée](#). Vous pouvez également effectuer une suggestion d'achat auprès de la bibliothèque de votre choix, qui évaluera votre demande en fonction de sa politique d'acquisition.

Les publications numériques doivent également être offertes par un libraire. Connaissez-vous, par exemple, [Les libraires](#) ? Cet organisme est le lien principal par lequel les éditeurs québécois vendent leurs livres numériques aux bibliothèques québécoises. Les bibliothèques y sélectionnent des titres correspondant à leurs politiques d'acquisitions. Chaque exemplaire acheté possède une licence permettant un nombre précis de prêts. Une fois ce nombre de prêts consommé, le livre numérique ne peut plus être prêté. Si elle souhaite continuer à offrir le titre, la bibliothèque doit se procurer une nouvelle licence.

Comment faire pour qu'une imagerie apparaisse dans la description de mon livre dans le catalogue de BAnQ ?

Les images que BAnQ affiche dans son catalogue proviennent de Memento (BTLF) pour les livres en français et de BiblioShare (Booknet Canada) pour les livres en anglais. Pour que les notices de vos publications soient accompagnées d'une icône dans le catalogue, il faut donc que vos publications soient répertoriées dans ces outils.

Société de gestion BTLF
1265, rue Berri, bureau 503
Montréal (Québec) H2L 4X4
Téléphone : 514 288-0991
service@btlf.qc.ca
btlf.qc.ca
mementolivres.com

Booknet Canada
401, rue Richmond Ouest, bureau 376
Toronto (Ontario) M5V 1X3
Téléphone : 416 362-5057
info@booknetcanada.ca
booknetcanada.ca

4. LES SERVICES OFFERTS PAR BAnQ

4.1 ISBN

L'ISBN (International Standard Book Number) est un système international de numérotation normalisée des livres. Il permet d'identifier à l'aide d'un code numérique chaque titre ou chaque édition d'un titre publié par un même éditeur. L'emploi de l'ISBN facilite les différentes opérations de gestion pour les intervenants du domaine du livre (bibliothèques, librairies, éditeurs, distributeurs et autres) et constitue une clé de recherche précise et utile pour repérer des publications dans les banques de données.

Pour plus d'informations sur l'ISBN et pour en connaître les modalités, nous vous invitons à consulter la section qui lui est consacrée sur le portail de BAnQ : banq.qc.ca/isbn/.

4.2 Catalogage avant publication [CIP]

Le Programme de catalogage avant publication [CIP] est un programme gouvernemental volontaire et gratuit offert aux éditeurs canadiens. Il permet de cataloguer les livres avant leur publication et d'assurer une diffusion rapide des données bibliographiques auprès des librairies et des bibliothèques.

Pour plus d'informations sur le CIP et pour en connaître les modalités, nous vous invitons à consulter la section qui lui est consacrée sur le portail de BAnQ : banq.qc.ca/services/services_professionnels/editeurs/programme_cip/index.html.

Notez toutefois que les livres publiés en autoédition sont exclus du programme CIP.

4.3 Dépôt légal

La [Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec](#) impose aux éditeurs le dépôt, gratuit et généralement en deux exemplaires, de tout document publié au Québec, dans les sept jours de sa parution. On appelle cette obligation le dépôt légal. L'éditeur qui contrevient aux exigences de la Loi en ce qui a trait au dépôt légal commet une infraction passible d'une amende.

Le dépôt légal permet à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) de rassembler, de conserver et de diffuser l'ensemble du [patrimoine documentaire québécois publié](#). BAnQ devient ainsi la mémoire exhaustive du Québec, puisque tout ce qui s'y publie lui est confié.

Pour plus d'informations sur le dépôt légal et pour en connaître les modalités, nous vous invitons à consulter la section qui lui est consacrée sur le portail de BAnQ : banq.qc.ca/depotlegal/.

5. RESSOURCES ET ORGANISMES À CONSULTER

Aide financière et crédits d'impôt

Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)

Téléphone : 514 841-2200

Sans frais : 1 800 363-0401

Télécopieur : 514 841-8606

info@sodec.gouv.qc.ca

sodec.gouv.qc.ca

Bibliothèque et Archives Canada

Téléphone : 819 997-9565

Numéro sans frais (Canada) : 1 866 578-7777 (Sélectionnez 2+7+1)

Numéro sans frais (téléimprimeur) : 1 866 299-1699

Télécopieur : 819 997-7019

bac.depotlegal-legaldeposit.lac@canada.ca [dépôt légal d'une publication analogique ou sur support matériel]

bac.depotlegalnumerique-digitallegaldeposit.lac@canada.ca [dépôt légal d'une publication numérique]

bac.archivesweb-webarchives.lac@canada.ca [collecte du Web]

collectionscanada.gc.ca

Booknet Canada

401, rue Richmond Ouest, bureau 376

Toronto (Ontario) M5V 1X3

Téléphone : 416 362-5057

info@booknetcanada.ca

booknetcanada.ca

Compensation aux auteurs pour leurs œuvres disponibles en bibliothèque

Conseil des arts du Canada

Programme du droit de prêt public

Téléphone : 613 566-4378

Sans frais : 1 800-521-5721

Télécopieur : 613 566-4390

dpp@conseildesarts.ca

droitdepretpublic.ca/

Concours, formations et diverses activités en lien avec la littérature

Fédération québécoise du loisir littéraire

Téléphone : 514 252-3033

coordination@fql.ca

fql.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Téléphone : 514 873-1101, poste 3780

Sans frais : 1 800 363-9028, poste 3780

depot@banq.qc.ca

banq.qc.ca/depotlegal/

Dépôt légal des films

Cinémathèque québécoise

Téléphone : 514 842-9763

Télécopieur : 514 842-1816

info@cinematheque.qc.ca

cinematheque.qc.ca

Enregistrement des droits d'auteurs

Office de la propriété intellectuelle du Canada

Téléphone : 1 866 997-1936

opic.gc.ca

Enregistrement d'une maison d'édition comme entreprise

Registraire des entreprises

Région de Québec : 418 644-4545

Ailleurs au Québec : 1 877 644-4545

Services aux personnes sourdes ou malentendantes : 1 800 361-9596 (sans frais)

registre@servicesquebec.gouv.qc.ca

registreentreprises.gouv.qc.ca

Entrepôt numérique

Agrégateur ANEL-De Marque

entrepotnumerique.com

Exemption de la TVQ

Revenu Québec

Région de Montréal : 514 873-4692

Région de Québec : 418 659-4692

Sans frais : 1 800 567-4692

revenuquebec.ca

Gestion des droits d'auteur

Commission du droit d'auteur du Canada

Téléphone : 613 952-8621

Télécopieur : 613 952-8630

secretariat@cb-cda.gc.ca

cb-cda.gc.ca

Imagettes dans les catalogues de bibliothèque

Société de gestion BTLF

Téléphone : 514 288-0991

service@btlf.qc.ca

btlf.qc.ca

mementolivres.com

ISBN

Agence ISBN

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Région de Montréal : 514 873-1101, poste 3785

Autres régions du Québec : 1 800 363-9028, poste 3785

Télécopieur : 514 873-4310

isbn@banq.qc.ca [secteur privé]

isbngouv@banq.qc.ca [Gouvernement du Québec]

banq.qc.ca/isbn/

ISBN pour les éditeurs anglophones

Agence canadienne de l'ISBN

Bibliothèque et Archives Canada

Téléphone : 819 994-6872

Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 866 578-7777 [Sélectionnez 2+7+3]

Télécopieur : 819 934-7535

bac.isbn.lac@canada.ca

bac-lac.gc.ca

ISMN

Agence canadienne de l'ISMN
Bibliothèque et Archives Canada
Téléphone : 819 994-6872
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 866 578-7777 (Sélectionnez 2+7+3)
Télécopieur : 819 997-7019
bac.ismn.lac@canada.ca

ISSN

ISSN Canada
Bibliothèque et Archives Canada
Téléphone : 819 994-6895
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 866 578-7777 (Sélectionnez 2+7+4)
Télécopieur : 819 997-6209
bac.issn.lac@canada.ca
collectionscanada.gc.ca

Plateforme de vente en ligne de livres québécois

Coopérative des Librairies indépendantes du Québec (LIQ)
Téléphone : 1 855 948-8775
leslibraires.ca

Programme de catalogage avant publication (CIP)

Programme CIP
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Téléphone : 514 873-1101, poste 6521
Sans frais : 1 800 363-9028, poste 6521
Télécopieur : 514 873-7290
cip@banq.qc.ca
banq.qc.ca/services/services_professionnels/editeurs/programme_cip/

Services aux écrivains, dont des consultations juridiques et fiscales

Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ)
Montréal : 514 849-8540
Ailleurs au Québec : 1 888 849-8540
Télécopieur : 514 849-6239
ecrivez@uneq.qc.ca
uneq.qc.ca

Services pour les éditeurs à compte d'auteur

Alliance québécoise des éditeurs indépendants (AQÉI)
Téléphone : 450 687-3826
info@editeurs-aqei.com
editeurs-aqei.jimdo.com

Services pour les éditeurs et informations sur le processus de publication

Association nationale des éditeurs de livres (ANEL)
Téléphone : 514 273-8130
Sans frais : 1 866 900-ANEL
Télécopieur : 514 273-9657
info@anel.qc.ca
anel.qc.ca

Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction

COPIBEC
Téléphone : 514 288-1664
Sans frais : 1 800 717-2022
Télécopieur : 514 288-1669
info@copibec.ca
copibec.ca

6. LECTURES RECOMMANDÉES

Office de la propriété intellectuelle du Canada, *Le guide du droit d'auteur*, 15 novembre 2016 [consulté le 27 février 2018].

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, *Guide sur l'utilisation de l'ISBN*, 2008 [consulté le 27 février 2018].

Union des écrivaines et des écrivains québécois, *Lexique des termes usuels des contrats d'édition et reddition de comptes*, avril 2017 [consulté le 27 février 2018].

Office québécois de la langue française, *Vocabulaire panlatin de la diffusion et de la distribution du livre*, 2010, [consulté le 27 février 2018].